Compte rendu CAPD du 13 mai 2011

1- Accès à la hors-classe des professeurs des écoles :

Le SNUipp-FSU trouve incorrect de traiter le passage à la hors classe aussi tardivement, ce d'autant plus que ce passage ou non est souvent déterminant pour les collègues concernés dans le choix de la date de départ à la retraite.

Il y a 2 ans, l'IA a modifié unilatéralement le barème d'accession à la hors-classe : elle avait ajouté 1 point aux directeurs. Le barème, qui était échelonX2 + note, devenait échelonX2 + note + 1 pour les directeurs + 1 point ZEP en ajoutant « pour cette année, c'est comme ça ». L'année dernière, alors qu'on pouvait espérer une évolution du barème et la suppression de ce point supplémentaire, il n'en avait rien été!

Fabrice Couégnas fait remarquer que l'attribution du point supplémentaire est une possibilité donnée aux IA mais en aucun cas une obligation. Fabrice Couégnas fait remarquer que le barème est départemental; par conséquent, l'IA peut choisir d'attribuer ce point ou non. Il choisit d'attribuer ce point pour « reconnaître le mérite des directeurs ». Fabrice Couégnas déclare que si l'administration veut reconnaître le travail et la fonction de directeur, ce n'est sûrement pas en attribuant un point en fin de carrière pour accéder à la hors-classe, alors même que 60% des collègues partent à la retraite sans même avoir atteint le $11^{\text{ème}}$ échelon de PE. Le SNUipp-FSU a fait un grand nombre de propositions justes et équitables qui ne sont ni entendues par le Ministère, ni par l'Inspecteur d'Académie.

Fabrice Couégnas fait également remarquer que le barème ne prenant pas en compte l'ancienneté, il est déjà uniquement axé sur le « mérite reconnu par l'administration » : intégrer 1 point directeur au titre d'un mérite supplémentaire revient à reconnaître un moindre mérite des adjoints. Le SNUipp-FSU s'oppose à ce point de direction. Un collègue, administrativement sur un poste de directeur, peut obtenir le point de directeur sans en assumer les fonctions. L'IA reconnaît que cette situation est injuste et maintient le barème.

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il demande la création d'échelons supplémentaires accessibles à tous et que le ratio promus/promouvables du corps des PE offre de meilleures perspectives de carrière pour tous et permette à tous les professeurs des écoles d'atteindre l'indice terminal du corps (soit 783).

8 promotions sont offertes à la Creuse.

Sont promus au 1^{er} septembre : Bourliaud Andrée, Sidrat Pascal, Barbaire Jean Luc, Couturier Yves, Mothe Brigitte, Dubreuil Patrick, Paris Annie, Brossard Anne Claire.

Le SNUipp-FSU aborde le cas d'une collègue qui avait été oubliée l'an dernier et souhaite savoir si une solution est prévue pour compenser ce retard. L'IA nous lit la demande qu'il a faite au Ministère dans ce sens. Pas de réponse du Ministère.

Liste complémentaire de 8 : Prudent Brigitte, Boucher Marie Claire, Peyrot Isabelle, Larigauderie Michel, Quellet Jackie, Labetoulle Joël, Manneville Daniel, Delrieu Danielle.

Vote: Pour: 6 (administration+SE) Contre: 4 (SNUipp-FSU) Abstention: 0

2- Demande d'intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude :

Une possibilité d'intégration dans le corps des PE par la liste d'aptitude est attribuée à la Creuse. Une seule candidature : Valérie CHOUVEL est intégrée dans le corps des PE.

Vote: Pour: unanimité

Martine Polli demande un point sur les instituteurs du département :

Il reste 10 instituteurs (5 en activité, 1 en détachement, 4 en disponibilité) dans le département.

Fabrice Couégnas déplore qu'aucune place ne soit accordée à la Creuse au premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles pour l'année 2011.

3- Demandes de réintégration, de disponibilité et de détachement :

Réintègrent à temps plein : Alexandra CAYRE (actuellement détachement USEP 87), Rémi DHERON (actuellement en disponibilité)

Mises en disponibilité :

Agnès BOUCHARD, Caroline BRUCHET, Élodie COTET, Gaëlle COURIVAUD-KERMARREC, Antoine ESPONA, J. Luc GIRAUD, Cédric GOURJAULT, Véronique HAYANI, Michel LALEMODE, Évelyne LEJAY, Valérie MARION, Sylvie MATHEU, Émilie ROUDIÉR

Fabrice Couégnas fait remarquer que plusieurs collègues font cette demande dans le but de rejoindre leur conjoint dans un autre département, conséquence des permutations bloquées.

Vote: Pour : unanimité

4- <u>Demandes de travail à temps partiel</u> :

Temps partiels de droit :

50%: Fanny BARANOWSKI, Mélanie CANO, Orian CANO, Amélie DUPIC, Christine DUVIEUSART, Pascaline HOLLAENDER, M.Alice JARMUSZEWICZ, Aurélie LE BRAS, Nelly LEXTRAIT, Marcelle PRESSET, Sabrina SAINSON

75%: Caroline BEAUJON, Gwladys BONNARDET, Stéphanie DETOUR, Magali ESPRIMONT, Céline GUICHARD-LEGRAND, Hélène JOSEPH, Marylène LANA, Isabelle NEYRAT, Élodie SEQUEIRA, Céline VERGNE PIDEILL

80%: Virginie ANDRIEUX, Angélique AUVITU, Delphine BESSE, Julia BONNEAU,

Frédérique BOUCHY, Mélody BRAMI AGABRIEL, Emmanuelle BRISSARD, Caroline CHAPELAN, Laurent CASSIER, Guillaume CLAVE, Élise DESMAZES, Émilie DESROCHE, Sandrine DESERBAIS, Sandra GUIDINI, Aurore JAGAILLE, Sandrine LABROT, Patricia LAVERGNE, Myrtille LE FORESTIER-CLEMENT, Alexandra MALETERRE, Luc MARQUES, Delphine PINAUD, Christelle PRAGOUT, Séverine ROCHER, Delphine ROMANET, Marianne ROUCHON, Karine RUBY, Carole RYDER, Florence SCOT, Vanessa VERGEON, Marion VERGUET, Céline VIEIRA DO VALE

Temps partiels sur autorisation :

50%: Brigitte BOREL DE LA RIVIERE, Élise FORTIN, Isabelle GUERIN, Catherine ISOLA, Philippe ISOLA, Michel LAROCHE, Sabine OLMOS, Élise SERRAILLE, Anne Gaëlle YVINEC

75%: Sandrine GROUSSAUD BRIAT, Gaëlle JOLICARD, Nathalie LAGUERENNE, Véronique LEBEAU-ROYER, Claudine LECLER, Hélène LEFORT, M. Hélène MICHAUD, Fabienne SAVIGNON

80%: M. Claude BIGOURET, Alain FAVIERE, Geneviève MONTAGNON.

<u>Vote</u>: Pour : 6 (Administration & SE-UNSA) Abstention : 4 (SNUipp-FSU)

Le SNUipp-FSU demande l'application sans restriction des droits des personnels, à savoir que l'IA accepte aussi le 80% non annualisé pour les demandes sur autorisation. En effet, la justification de l'IA pour refuser est de dire que c'est dans l'intérêt du service or l'organisation du 80% non annualisée poserait moins de problème d'organisation à notre avis et cela permettrait aux collègues qui n'ont pas obtenu leur permutation une amélioration de leurs conditions de travail. L'IA n'entend toujours pas ces arguments.

5- Demandes d'exeat ineat :

Le SNUipp-FSU dénonce le contexte des INEAT/EXEAT qui ne sont que la conséquence d'une mauvaise gestion des permutations nationales. L'intérêt des personnels n'est pas le souci du ministère qui se sert des permutations comme d'un outil d'ajustement budgétaire. En réponse, l'IA constate avec regret que les personnels souhaitant sortir de Creuse ne peuvent le faire. Il réaffirme sa volonté d'agir sur ce sujet dans le cadre d'un groupe académique qu'il coordonne. Force est de constater que, ses propositions d'EXEAT/INEAT ne correspondent pas à ses engagements : il propose 5 EXEAT et 5 en liste complémentaire pour la Haute-Vienne.

Fabrice Couégnas demande qu'il y ait au minimum 8 EXEAT accordés pour la Haute-Vienne puisque 8 collègues creusois ont un barème supérieur au premier entrant en Haute-Vienne. L'IA répond qu'il ne veut pas donner de faux espoirs aux collègues et qu'en tant que gestionnaire il ne peut pas faire partir plus de personnes.

Après interruption de séance, l'IA décide de suivre la proposition du SNUipp-FSU et d'accorder 8 EXEAT et de placer 2 personnes sur la liste complémentaire.

9 demandes d'exeat ont été accordées pour la Haute-Vienne: 8 au barème + 1 dossier RQTH : Emmanuelle BRISSARD, Estelle MONTASTIER, Gwladys BONNARDET, Christelle PRAGOUT, Sandrine DESERBAIS, Christelle LENIAUD, LAVERGNE Patricia, ROCHER Séverine, Didier MAREC.

Liste complémentaire ROULIER Laurent, CLAVAUD Fabienne.

L'IA refuse toute sortie vers la Corrèze prétextant que c'est une stratégie pour rejoindre la Haute-Vienne. Le SNUipp conteste cette affirmation en intervenant sur chacun des dossiers de demande d'EXEAT pour la Corrèze. Après interruption de séance à la demande de l'IA, il maintient sa position mais indique que les demandes d'EXEAT pour le Puy de Dôme et la Corrèze seront examinées à la prochaine CAPD.

<u>Pour les autres départements, tous les EXEAT pour rapprochement de conjoint sont accordés (hors académie et départements limitrophes).</u>

LEXTRAIT Nelly (07), VANDENEYNDE Sonia (09), COURIVAUD-KERMARREC Gaëlle (22), FILLOL Claudine (24), QUESNEL Dominique (30, 34), BOUCHARD Agnès (33, 40), HAYANI Véronique (31, 81), CHARTIER Audrey (37, 41), EBLE Agnès (62), MATHEU Sylvie (66).

Vote: Pour: 5 (administration); Abstention: 5 (SNUipp-FSU & SE-UNSA)

<u>Demandes d'ineat accordées</u>: BYCHE Monique (973), OUZIEL Sandrine (24), RATOIN Mathilde (93), VACHON Aurore (71), FAILLON Thomas (976), FAILLON Isabelle (976), BOUTAUD Anne (33), ALIZIE Marine (93), MALEON Sylvie (59), CASTEL Karine (14), CASSAN Claire (60). Les autres demandes seront examinées à la prochaine CAPD.

<u>Vote</u>: Pour: 5 (Administration) Abstention: 5 (SNUipp-FSU & SE-UNSA)

Le SNUipp-FSU ne comprend pas la frilosité de l'IA à accorder plus d'INEAT puisqu'il s'était engagé à ce que la Creuse ait un rôle moteur en accordant le plus tôt possible les INEAT pour que les autres IA accordent l'EXEAT. Force est de constater que l'écart entre les discours volontariste de l'IA et ses décisions est grand. Le SNUippp-FSU ne saurait s'entendre dire que les EXEAT ne peuvent être accordés en raison d'une éventuelle sous-consommation alors que 6 demandes d'INEAT n'ont pas été accordées.

6- Préparation du mouvement départemental : point sur diverses situations

a) 3 postes en réadaptation accordés pour 2011/2012 (information)

- b) Une collègue qui obtient une majoration de 500 points de pour le mouvement suite à avis médical. Une collègue annule sa permutation obtenue pour l'Oise. Accord de la Creuse. Une collègue en CLD demande à reprendre son poste dans le 1^{er} trimestre.
- c) Situation de Mme DEBORDE qui sera inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs d'école suite à un entretien avec une commission. Cette collègue a pu passer l'entretien hors délai suite à un changement de catégorie de son poste après une mesure de carte scolaire.

LE SNUipp-FSU regrette que, comme il l'avait demandé, cette facilité n'est pas été offerte aux candidats ayant reçu un avis défavorable à la première session.

Le SNUipp-FSU dénonce les pratiques de l'IA qui consulte les organisations syndicales mais ne tient aucun compte de leurs propositions : le SNUipp-FSU demande que cette 2ème session soit ouverte à tous. Refus de l'IA.

Vote: Pour: 6 (Administration & SE-UNSA) Refus de vote: 4 (SNUipp-FSU)

d) Fiche de poste des EMALA et absence d<mark>e réponse aux question</mark>s posées par les personnels concernés. L'IA répond que l'école de rattachement sera <u>Sardent et que</u> les collègues devront se déplacer avec leur véhicule personnel. Le SNUipp-FSU reste opposé à la modification de la fiche de poste des EMALA.

Questions diverses

1- suite donnée aux demandes de visites médicales : lors du CHSCT, le SNUipp-FSU a donné 71 demandes de visites médicales à l'Inspecteur d'Académie : à ce jour et comme chaque année, il n'y a eu aucune réponse donnée aux collègues concernés. Le recrutement du médecin de prévention est toujours en cours!

Alain Favière demande la convocation d'un nou<mark>veau CHSCT pour évoquer tous</mark> ces problèmes et pour que des actions soient mises en place pour pallier à ces manquements du Ministère.

Fabrice Couégnas indique que le SNUipp-FSU, lors des réunions d'information syndicale consulte la profession au sujet de ce qu'est le métier d'enseignant et que d'ores et déjà il en ressort de grosses difficultés pour les personnels en début et en fin de carrière. L'absence de médecine de travail est d'autant plus regrettable que les conditions d'exercices ne s'améliorent pas.

ASH : suites données au groupe de travail sur mise en place des unités d'enseignement, obligations de service des personnels spécialisés ... : Ces textes en vigueur dans les établissements spécialisés ne tiennent pas compte (et pour cause) de l'abaissement horaire de l'enseignement devant élèves introduit par les décrets de 2008 et ne disent rien de l'organisation des 108 heures et de la pertinence de « l'aide personnalisée » dans un établissement spécialisé. Si le ministère a reconnu qu'une actualisation était nécessaire, il n'a toujours pas organisé la concertation pourtant promise sur ce sujet. Dans l'attente de nouveaux textes, le SNUipp-FSU 23 a proposé une harmonisation départementale en retenant les éléments suivants: le temps d'enseignement devant élèves est, pour les enseignants du premier degré, de 24 heures par semaine. Aucun texte ne prévoit la mise en oeuvre dans les établissements ou services spécialisés des « 108 heures ». Dès lors qu'elles sont situées en-dehors des horaires de services réglementaires, les heures de coordination et de synthèses doivent être rémunérées. Elles doivent pour cela figurer à l'emploi du temps des personnels. Les heures de service autres que les heures de coordination et de synthèse affichées au-delà des 24 heures dues en présence d'élèves doivent être considérées comme des sujétions spéciales et rémunérées, par conséquent, sur le budget de l'établissement, dans la limite des 6 heures et demie par semaine et par personne prévue par la circulaire n° 35 du 30 juin 1980 du ministère de la Santé (circulaire du 4 novembre 1982). L'IEN ASH répond qu'un groupe de travail se tiendra entre le 20 et le 30 juin, que les obligations réglementaires de service seront arrêtées et le texte de convention soumis à avis.

3- bilan qualitatif, quantitatif et financier des stages de remise à niveau : 10 écoles concernées pour 60 élèves et 12 enseignants pour 12 groupes constitués.

Le SNUipp-FSU 23 dénonce les effets d'annonce sur ces stages RAN ainsi que la remise en cause de la liberté pédagogique quand des pressions sont exercées sur les collègues pour « fournir » des élèves en dehors des choix opérés par les enseignants

Le bilan financier n'est pas donné par l'IA, Fabrice Couégnas met en parallèle ces moyens mis en disposition pour ces stages alors que les RASED n'ont pas les moyens de fonctionner.

- 4- demande d'un groupe de travail sur la formation/affectation des S1 pour la rentrée 2011: le recteur a finalement acté le principe d'un groupe de travail académique sur la formation des S1 mais les départements ont déjà été destinataires d'un « cadrage académique » défini par le doyen des IEN. Le SNUipp-FSU 23 souhaite que ces orientations trouvent des adaptations départementales définies avec les représentants des personnels. Accord de l'IA.
- 5- conditions de validation des S1 et calendrier: Fabrice Couégnas demande à ce que les modalités de validation et le calendrier des opérations fassent l'objet d'une rédaction sous la forme d'un document synthétique transmis aux intéressés et demande à ce que les S1 puissent à tout moment consulter l'intégralité des pièces composant leur dossier d'évaluation et/ou de validation.

L'IA répond qu'il ne peut pas répondre sans avoir consulté l'IEN chargé de la formation mais accepte de fournir les documents.

- 6- point sur les perspectives des collègues EVS: M. Picart répond que le quota pour le département n'est pas encore arrêté par le Ministère. Les personnes qui auront des droits ouverts après le 30 juin devraient voir leur contrat renouvelé. Les nouveaux contrats ne devraient être que de 6 mois. Le SNUipp-FSU dénonce la précarisation de plus en plus grande imposée à ces personnels.
- 7- Noms des collègues sur les sites des circonscriptions, le SNUipp-FSU demande, pour des raisons de confidentialité, que les documents administratifs faisant état des noms, des écoles de rattachement et des jours de service des collègues ne soient plus en ligne sur les sites des circonscriptions. L'IA entend cette proposition.
- 8- bilan de compétences : alors que ceci est un droit, une personne qui le demandait, s'est vu répondre par le Rectorat qu'il n'y avait pas de budget pour cela. Le SNUipp-FSU demande à l'IA d'intervenir.
- 9- Nouvelles méthodes pédagogiques proposées aux collègues de Felletin : le SNUipp-FSU fait état d'un mail sur une réunion en ce sens préparée par la municipalité de Felletin et citant l'IA. L'IA répond qu'il n'est pas au courant et qu'il contactera la municipalité de Felletin pour lui dire que cela n'est pas du ressort de la mairie.
- 10- Brigades retirés de leurs postes : le SNUipp-FSU dénonce le fait que des BM en remplacement long à l'année aient été prévenus au dernier moment qu'ils n'y feraient pas la fin de l'année scolaire car ils allaient être remplacés par des S1. Des projets étaient en cours et cela pose problème. L'IA le reconnaît et le regrette, il justifie ce retard involontaire dans l'information par l'absence de la personne chargée de la formation continue.

